



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal Du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27 Date convocation : 12 septembre 2023 Présents : 16 Votants : 24
---

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Marie-Agnès DESCOUX, Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjointes  
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT  
Fabrice BUSSY a donné pouvoir à Sandrine MARTINS  
Jean-Marc SIOZAC a donné pouvoir à Arnaud BRUNET  
Christophe LASSERRE a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ  
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE  
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Magali BOUARFE  
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE  
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

### ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

Patrick MICHEL, William NETO DE JESUS, Mapril BATISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Laurence AUDIBERT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2023-52 : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n°2020-16 du 5 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU la délibération n°2021-120 du 15 décembre 2021 relative à l'élection de 2 adjoints au maire,

Accusé de réception en préfecture 077-217703727-20230921-2023-52-DE Date de télétransmission : 25/09/2023 Date de réception préfecture : 25/09/2023
--

VU la délibération n°2021-122 du 15 décembre 2021 fixant à 7 le nombre d'adjoints au maire,

VU la délibération n°2023-024 du 9 juin 2023 relative à l'élection d'un adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur Ngoc Loi TRAN de son poste d'Adjoint et sa volonté de garder ses fonctions de conseiller municipal,

**CONSIDERANT** l'accord de Monsieur le Sous-Préfet de Seine et Marne en date du 10 août 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant,

**PROCEDE** à l'élection d'un adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue,

**DESIGNE** 2 assesseurs pour les opérations de vote :

- Marie-Agnès DESCOUX
- Laurence AUDIBERT

Suite à un appel à candidature, les listes suivantes se sont portées candidates sur le poste d'adjoint vacant :

Liste Pomponne Autrement :

- Ngoc Loi TRAN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs et nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

**Liste Pomponne Autrement : Ngoc Loi TRAN : 16**

**DESIGNE** Monsieur Ngoc Loi TRAN en qualité de 7<sup>ème</sup> adjoint au maire.

**Le tableau des Adjointes au Maire est le suivant :**

Mme	BARBERO Catherine	Première adjointe
M.	SCHAEFFER Claude	2 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	AUDIBERT Laurence	3 <sup>ème</sup> adjointe
M.	BUSSY Fabrice	4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme	DESCOUX Marie-Agnès	5 <sup>ème</sup> adjointe
Mme	BILLY Fanny	6 <sup>ème</sup> adjointe
M.	TRAN Ngoc Loi	7 <sup>ème</sup> adjoint

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 21 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20230921-2023-52-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2023  
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20230921-2023-52-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2023  
Date de réception préfecture : 25/09/2023